Envoyé en préfecture le 03/12/2025
Reçu en préfecture le 03/12/2025
Publié le
ID : 035-213501018-20251127-2025_056-DE

DELIBERATION DOURDAIN 2025-056 CONSEIL MUNICIPAL 27/11/2025

NOMBRE DE MEMBRES
En exercice : 15
Présents : 9
Absents : 6
Votants : 12
Nombre de suffrages exprimés Pour : 12 Contre : Abstentions :

Date de convocation
20/11/2025

Le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence du Maire, M. MAILLARD Michel.

Etaient présents :
M. MAILLARD Michel, M. BLOT Daniel, Mme COLLAS Céline, M. TROUVE, Mme MARDELÉ Yvonne, M. COLLIN Jean-Yves, M. VALLEE Jean-Luc, Mme FOURCINAIS Annick, M. GUY Fabrice,

Procurations pour absents :
Mme GRÉ Estelle pouvoir à Mme COLLAS Céline
M. ANDRIEU Pierre-Arnaud pouvoir à M. BLOT Daniel
Mme MONNIER Delphine pouvoir à M. TROUVE Frédéric

Était absent(e) et excusé(e) :
M. POSTIC Yann, Mme GRÉ Estelle, Mme MONNERIE Laêtitia, M. ANDRIEU Pierre-Arnaud, Mme MONNIER Delphine, Mme DELANOË Anaïs,

A été nommé(e) comme **secrétaire** de séance : M. GUY Fabrice

2025-056 REMUNERATION DES AGENTS RECENSEURS 2026

M. BLOT coordinateur communal rappelle que le recensement de la commune aura lieu du 15 janvier 2026 au 14 février 2026.

Il est proposé à l'assemblée de fixer la rémunération des deux agents recenseurs qui ont été recrutés, selon le barème suivant :

Forfait par logement recensé :	5€
Forfait formation, 2 demi-journées par agent :	70€
Indemnité tournée de reconnaissance par agent :	100€
Forfait kilométrique par agent :	100€

Le conseil municipal après avoir délibéré :

- Approuve cette proposition
- Autorise le Maire à signer tous les documents relatifs à ce dossier,

Ainsi délibéré les jours, mois et an que dessus.
Pour extrait certifié conforme.
Fait à DOURDAIN le 27/11/2025
Le Maire,
M. MAILLARD Michel

La secrétaire de séance